

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_10_20

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 38

Objet : Voirie
Programmation travaux
2024

L' an deux mille vingt trois, le mardi 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Décembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur CREON Martial

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GOURMELON Catherine a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine

Absent(s) : Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le code des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu de code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1 et L.2125-1

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence Voirie d'Intérêt communautaire

Vu le règlement de voirie des voies d'intérêt communautaire adopté le 13 décembre 2022

Considérant les demandes de travaux à réaliser en 2024

Considérant les dispositions financières de répartition des crédits voirie du règlement de voirie des voies d'intérêt communautaire

Considérant qu'il convient de prévoir une enveloppe de travaux pour l'année 2024 dans l'attente de lancer une réflexion stratégique plus globale pour les années suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à la majorité des voix**
(Contre 0 - Abstention 1 - **POUR 37**)

- **D'arrêter l'enveloppe définitive de crédits pour l'année 2024 à 600 000 € ttc**

- **De porter l'inscription budgétaire de cette enveloppe Voirie au budget 2024 - opération 110**

- D'autoriser M. le Président à lancer un appel à concurrence dans le cadre d'un marché public selon la procédure adaptée, pour 1 an
- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 1

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/12/2023
Publié le 18/12/2023
Transmis en sous-préfecture le 19/12/2023

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

